Personnes âgées
personnes
handicapées
négligences
humiliation
violences
insultes
La maltraitance
est une réalité
Il faut en parler
3977

Maltraitance des personnes âgées
et des adultes handicapés
Le courage de voir
Victime ou témoin contactez le
3977
Lundi > vendredi - 9h > 19h
Service gratuit + prix appel
Le choix d'en parler
Vous l'avez remarqué : quelque chose ne va pas.
C'est cela, la maltraitance. Au début, ça n'a rien d'évident :
un trouble, un dérapage, un glissement. Et finalement
une asphyxie. Pourtant les solutions ne manquent pas.
Vous aider à les trouver, c'est notre raison d'être.
N'attendez pas, n'attendez plus : appelez le 3977.
www.le3977.info
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
CHARGÉE
DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés

LE 3977
EN QUELQUES MOTS

La Fédération 3977 contre la maltraitance a pour objectif d'animer et de coordonner un **dispositif d'alerte sur les risques de maltraitance** envers les personnes âgées et les adultes handicapés.

Elle s'appuie à la fois sur un **numéro d'appel national unique**, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h, et sur un vaste maillage de relais locaux permettant à la Fédération d'être présente dans **77 départements** et de faire participer **plus de 1200 bénévoles** à ses missions.

Appel au 3977
Ecoute et soutien par les écoutants
En cas d'urgence, orientation vers police ou pompier
Création d'un dossier informatisé partagé pour le suivi en temps réel
Rappel de l'appellant par le centre départemental
Suivi de terrain suivant les besoins

Le 3977 propose :

Une écoute sans jugement :

•Les écoutants recueillent la parole de l'appelant, sans jugement, en toute neutralité.

•L'anonymat peut être préservé, si la personne le souhaite.

Une analyse :

En posant des questions sur le contexte (interventions de professionnels, avis du médecin traitant, existence d'aides financières…), les personnes concernées, l'historique de la situation, les écoutants aident l'appelant à voir la situation et de ses enjeux de manière plus claire, sans dramatiser ni minimiser les faits.

Une information :

L'écoutant va expliquer les suites qui peuvent être données à l'appel et le rôle des partenaires de terrain pour le suivi du dossier.

Trois éléments caractérisent la maltraitance :

Une atteinte à la dignité

La maltraitance se définit comme une atteinte inacceptable à la dignité de personnes vulnérables hors d'état de se défendre. Le préjudice peut recouvrir de multiples formes : d'ordre physique, psychologique, financier…

Des manquements répétés

La maltraitance est le préjudice résultant d'une multiplication de négligences, de gestes singuliers et répètes ou d'une absence d'actions appropriées qui se produisent dans une relation où il devrait y avoir de la confiance.

Un lien étroit entre l'auteur et la victime

C'est ce lien étroit, entre auteur et victime, cette emprise de l'un sur l'autre qui différencié la maltraitance des autres violences.

Merci !!!!